Coopérer Autrement en Acteurs de Changement Phase III

FONDS D'APPUI AUX ANIMATIONS TERRITORIALES DECENTRALISEES

APPEL A INITIATIVES LIGNES DIRECTRICES

DATE LIMITE D'ENVOI DES FORMULAIRES

LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

SEULES LES ORGANISATIONS MEMBRES DU CFSI SONT ELIGIBLES A CET APPEL

I – PRESENTATION DU PROGRAMME

1.1 - Présentation générale

Le Programme Coopérer Autrement en Acteurs de Changement (CAAC) ambitionne de contribuer aux Objectifs de développement durable en mobilisant les membres du CFSI et leurs partenaires des solidarités locales, nationales et internationales.

Pour ce faire, il soutient leurs projets de coopération(s) pluri-acteurs de territoire(s) à territoire(s) qui répondent à des enjeux communs et contribuent concrètement aux Objectifs de développement durable (ODD).

Il allie actions, accompagnement et formations, capitalisation et diffusion des pratiques et des connaissances acquises sur les territoires à l'intention des professionnels des solidarités et des habitants des territoires investis par ses membres et leurs partenaires.

Dédié à la structuration des organisations de la société civile engagées dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté, il participe au renouvellement des pratiques de coopération en associant des acteurs de différentes natures capables de relier l'économique et le social pour agir ainsi en acteurs de changement.

Le CAAC invite les OSC membres de la plateforme CFSI à élargir leurs partenariats en coopérant de territoire(s) à territoire(s) avec une pluralité d'acteurs issus des secteurs publics, marchands, de l'enseignement et de la recherche, en France et à l'international.

Dans le cadre de sa troisième phase, le Programme CAAC place les enjeux partagés au centre de son action. Dans un monde en mutation marqué par des interdépendances croissantes, les espaces de concertation, de dialogues et d'échanges de pratiques sont investis par les membres du CFSI et leurs partenaires et favorisent l'apprentissage entre pairs. Ce faisant, les alliances entre acteurs de différentes natures se démultiplient au service de « territoires de bien vivre ». Ces actions concrètes contribuent à un rééquilibrage des pratiques de coopération en réciprocité qui participent au renforcement du pouvoir d'agir des populations des territoires aux échelles locales, nationales et internationales.

1.2 - Contexte et enjeux

Une crise sanitaire aux conséquences multiples

Ces dernières années ont été marquées par une crise sanitaire inédite. Sur tous les continents, les conséquences de la pandémie de Covid-19 ont été nombreuses en termes d'explosion de la grande pauvreté, de restriction des droits et libertés d'expression et d'action des organisations de la société civile et des citoyens, d'accès à des services de base, de remise en question des acquis sociaux et des mobilités tout en favorisant, à l'échelle mondiale, le repli sur soi.

Cependant, en corrélation, la prise de conscience d'enjeux communs entre « les Nords et les Suds », entre « l'ici et là-bas », a gagné en acuité à l'image des défis environnementaux et de l'importance de la protection du vivant, tout en mettant en relief l'importance des dialogues et des solidarités entre les habitants des territoires de différentes générations à l'échelle locale.

Des partenariats et des stratégies en évolution pour faire face à des enjeux communs

Relever des enjeux communs, pour un futur vivable constitue ainsi un enjeu majeur et suppose, à l'échelle des territoires, que les dialogues s'élargissent et se démultiplient entre acteurs de différentes natures : associations, syndicats, citoyens, collectivités locales, acteurs académiques et du secteur marchand. Cette pluralité d'acteurs autorise une approche plus globale des problématiques, permet de mieux relier l'économique et le social de façon

concrète et favorise l'établissement d'alliances durables au service du développement de « territoires de bien vivre » et d'un meilleur accès de leurs habitants aux droits universels grâce au renforcement de leur pouvoir d'agir.

La mise en œuvre de méso-projets pluri-acteurs concrets entre territoires français et territoires d'autres pays d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine permet de répondre en réciprocité à ces enjeux, de contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable et de raffermir les liens sociaux sur et entre les territoires. Dans le même esprit et en réponse au repli sur soi, la valorisation des effets de ces démarches solidaires concrètes dans nos territoires en France favorise l'engagement solidaire et citoyen des jeunesses et leurs sociales professionnelles. Adossés et à de nécessaires intergénérationnels, ils favorisent l'éclosion d'écosystèmes de solidarités et constituent une réponse concrète au repli sur soi dans nos régions tout en renforçant la prise de conscience, par les habitants, de l'interdépendance des territoires à l'échelle mondiale.

Pratiques et partages

Une attention est portée aux partages d'expériences et de pratiques centrés sur les modalités de mise en œuvre de ces méso-projets et sur les effets et impacts de ces engagements solidaires sur les territoires. Au-delà du développement de ces initiatives, le Programme CAAC implique l'ensemble des membres du CFSI et leurs partenaires nationaux et internationaux dans une réflexion sur l'« agir en réciprocité » et sur les conditions qui participent à une évolution et/ou à des changements et/ou à des rééquilibrages des pratiques de coopération.

Dans cette optique, les méso-projets mis en œuvre intègrent d'une part, des espaces de concertation et de partage entre partenaires et d'autre part, des actions de valorisation de leurs démarches en direction des publics des territoires qu'ils investissent. Outre ces espaces d'échanges thématiques et territoriaux, les membres du CFSI et leurs partenaires engagés dans la mise en œuvre d'initiatives pilotes et d'animations territoriales décentralisées répondent favorablement aux invitations du secrétariat du CFSI et des consultants chargés de l'étude d'impact et de capitalisation, à participer à des espaces internes d'échanges destinés à transformer ces expériences concrètes en savoirs partageables.

1.3 – Déclinaison opérationnelle

Le dispositif opérationnel qui permet l'atteinte des objectifs posés est constitué d'outils de type financier à savoir, un fonds d'appui aux initiatives pilotes et un fonds d'appui aux animations territoriales décentralisées, d'activités transversales reposant sur des ateliers et d'un séminaire international dédié à la socialisation et à la mise en débat des résultats produits par une étude d'impact et un dispositif de capitalisation développés de manière continue.

Le Programme et sa mise en œuvre s'inscrivent dans une démarche itérative et l'interdépendance entre les différents dispositifs est garante de l'établissement d'un cercle vertueux permettant une progression collective. Les enseignements issus de la mise en œuvre des initiatives pilotes et des animations territoriales décentralisées sont capitalisés de manière continue, socialisés et mis en débat en ateliers-bilans puis valorisés lors d'un séminaire international. Les productions issues de ces temps collectifs sont ainsi largement diffusées.

1.4 - Le fonds de soutien aux Animations Territoriales Décentralisées

Ce fonds d'initiatives vise plus spécifiquement à soutenir la territorialisation des Objectifs de développement durable et la valorisation des effets de la solidarité internationale en France, sur nos territoires.

Dans un monde en mutation, marqué par de multiples conflits et des sociétés où les cohésions sociales apparaissent de plus en plus fracturées, la valorisation des effets et /ou des apprentissages d'un engagement solidaire ouvert sur le monde renforce les dynamiques collectives, à l'échelle des territoires, autour d'enjeux communs et partagés. Ces dynamiques rassemblent ainsi des acteurs de natures différentes qui contribuent au renforcement des liens sociaux et du pouvoir d'agir des habitants pour des « territoires de bien-vivre ».

II – APPEL A ANIMATIONS TERRITORIALES DECENTRALISEES

2.1 - Objet de l'Appel restreint

Les membres du comité stratégique du Programme Coopérer Autrement en Acteurs de Changement, réunis le 16 avril 2024, ont fixé les thématiques et conditions de cet Appel, en cohérence avec les dispositifs déployés et les enjeux auxquels le Programme entend répondre.

2.2 - Critères d'éligibilité

- Seules les organisations membres du CFSI à jour de leur cotisation 2023 et de leurs obligations en termes de redevabilité à la date de lancement du présent Appel à initiatives sont éligibles.
- Seule une proposition d'animation territoriale décentralisée par organisation membre du CFSI est éligible au présent Appel à initiative sous réserve qu'elle remplisse les conditions susmentionnées.
- Chaque organisation membre du CFSI peut être partenaire d'une ou de plusieurs animations territoriales décentralisées portée-s par d'autres membres, y compris si elle est elle-même porteuse d'une animation territoriale décentralisée.

Axes thématiques

Les propositions d'animations territoriales décentralisées devront nécessairement s'inscrire dans au moins l'un des deux axes suivants :

- 1) La territorialisation des Objectifs de développement durable ;
- 2) La valorisation des effets d'engagements solidaires à l'international sur nos territoires en France.

Axes transversaux

Les champs thématiques des animations territoriales décentralisées peuvent à la fois relever de la sphère socio-économique, du renforcement du pouvoir d'agir des habitants des territoires investis et d'un enjeu d'action conjointement identifié et partagé avec les partenaires principaux investis dans la mise en œuvre de l'animation territoriale décentralisée proposée.

Les thématiques liées à l'économie sociale et solidaire, à l'insertion citoyenne et socioéconomique des jeunesses et des femmes, au développement local ainsi qu'aux transitions environnementales, économiques, sociales et aux migrations sont prioritaires.

Partenariats et cadres de dialogues¹

En cohérence avec les champs thématiques identifiés ci-dessus, les cadres de dialogues et/ou les partenariats et/ou alliances proposés doivent obligatoirement intégrer, dans le processus de dialogue et/ou de mise en œuvre, des organisations de la société civile organisée et/ou non-organisée², des acteurs économiques³ et/ou des acteurs académiques, des pouvoirs publics territoriaux et/ou des Réseaux Régionaux Multi Acteurs⁴ et autres réseaux territoriaux⁵.

Les partenariats et alliances noués dans le cadre des Animations Territoriales Décentralisées doivent être cohérents avec les principes promus par le CFSI en termes de relations partenariales :

- Visions et principes partagés et respectueux des singularités de chacun ;
- Co-construction des propositions avec les partenaires principaux et avec d'éventuels alliés ;
- Partenariats pluri-acteurs rassemblant des acteurs de natures différentes (pouvoirs publics locaux/régionaux, acteurs économiques et/ou académiques et/ou réseaux régionaux multi acteurs et/ou autres réseaux territoriaux);
- Réciprocité dans l'action et les apprentissages ;
- Décloisonnement entre organisations de solidarité locale et/ou nationale et/ou de solidarité internationale;
- Amorce de dialogues et/ou mobilisation des collectivités locales et/ou de réseaux ancrés sur les territoires investis lorsque les contextes de mise en œuvre sont favorables ;
- Gouvernance partagée induisant la coresponsabilité à toutes les étapes du projet, la codécision, la cogestion et le respect du rôle complémentaire de chacun. Ceci devra être matérialisé, dans le cadre du présent Appel, par les annexes 3 et 4 puis, par une convention entre les partenaires principaux de l'animation territoriale décentralisée. Cette convention devra inclure une claire répartition des rôles, responsabilités et engagements des partenaires et être annexée à la convention signée entre le CFSI et le porteur de l'animation territoriale décentralisée.

¹ Il est ici entendu que le ou les cadre(s) de dialogue(s) peuvent comprendre les différents espaces liés à l'orientation stratégique de l'animation territoriale décentralisée, à son pilotage, aux espaces de mise en débat et/ou de socialisation de problématiques et/ou de résultats avec les différents acteurs mobilisés (OSC, citoyens organisés de manière formelle ou informelle, acteurs économiques, instituts de recherche et/ou Universités, pouvoirs publics locaux, nationaux ou internationaux et réseaux régionaux multi acteurs et/ou autres réseaux territoriaux).

² Il est entendu ici par organisations de la société civile non organisée des groupes d'habitants non formalisés juridiquement qui agissent dans leurs territoires dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants et/ou d'influencer les politiques publiques et le renforcement de l'accès à des droits universels

³ Sont considérés ici comme acteurs du secteur marchand des territoires dans lesquels s'inscrivent ces animations territoriales décentralisées, les entreprises locales, nationales ou internationales, les organisations paysannes, les chambres consulaires, les organisations d'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles, chambres régionales), les organisations ayant une activité économique informelle, les organismes de formation privés collaborant, ou pas, avec le secteur marchand.

⁴ Afin de faciliter les mises en relations, la liste et les contacts des Réseaux Régionaux Multi acteurs est accessible via le lien Internet indiqué en annexe 1 du présent document.

⁵ Dans le même esprit, la liste des coordinations territoriales du réseau ALIMEN**TERRE** est accessible en annexe 2 du présent document.

Territoires⁶

Les co-initiatives entre acteurs des territoires et l'émergence et/ou le renforcement de dialogues entre les acteurs de ces territoires - et possiblement d'autres territoires - constituent la pierre angulaire du présent Programme dans l'objectif de développer et démultiplier les dialogues au sein d'un territoire (pluri-acteurs) et entre territoires (entre pairs) avec, pour corolaire, la recherche d'un intérêt mutuel et partagé. Ce faisant, les animations territoriales décentralisées cofinancées dans le cadre du présent Appel à initiative devront intégrer une production de livrables, des actions de valorisation de ces derniers et/ou des démarches engagées. Cela servira utilement des démarches de plaidoyer en faveur de la solidarité internationale tout en s'inscrivant dans une territorialisation des ODD qui favorisera le renforcement du pouvoir d'agir des organisations et des habitants des territoires investis.

Activités transversales

Les animations territoriales décentralisées sont systématiquement intégrées aux activités transversales : cycles thématiques d'ateliers d'échanges entre pairs (« récipro-savoirs »), étude d'impact, capitalisation continue et séminaire international.

Dès lors, les porteurs d'animations territoriales décentralisées et leurs partenaires s'engagent, s'impliquent et se mobilisent dans la mise en œuvre de ces activités transversales.

Durée de mise en œuvre

Les animations territoriales décentralisées s'inscrivent sur une durée comprise entre 12 et 15 mois et devront être clôturées le 28/02/2026

Types d'animations territoriales décentralisées éligibles

En cohérence avec la nature des porteurs et partenaires, les animations territoriales décentralisées visent à contribuer à l'éclosion d'écosystèmes de solidarité sur les territoires investis et/ou à l'établissement de stratégies d'influence sur les politiques publiques locales et/ou de valorisation et de plaidoyer en faveur de la solidarité internationale en rassemblant des acteurs de différentes natures, les habitants des territoires et en s'alliant et/ou en impulsant des dialogues avec des réseaux territoriaux dont les Réseaux Régionaux Multi Acteurs.

2.3 - Eligibilité des ressources et dépenses

Ressources

Le fonds d'ar

Le fonds d'appui est doté d'un budget global de 200 000 € soit 120 000 € de subvention du CFSI et 80 000 € d'apport des porteurs. Ce budget permet de cofinancer huit (8) animations territoriales décentralisées.

Le montant maximum du cofinancement du CFSI est fixé à 60 % soit 15 000 € maximum par animation territoriale décentralisée pour un plancher de budget global par animation territoriale décentralisée fixé à 25 000 €. En regard, l'apport des porteurs est de 40 % soit un minimum de 10 000 € provenant d'autres bailleurs publics et privés à l'exception de cofinancements de fonds provenant de l'Agence française de développement et/ou du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui ne sont pas éligibles.

⁶ La notion de territoire ne se résume pas systématiquement, dans le cadre du présent Appel, à un découpage administratif. Il est possible d'évoquer des territoires métiers et de l'aborder sous l'angle du développement local. Le territoire peut ainsi être conçu comme un territoire vécu et non pas institutionnel.

Si le budget global de l'animation territoriale décentralisée dépasse le budget plancher de 25 000 €, l'apport en pourcentage des porteurs d'animations territoriales décentralisées augmentera dans la mesure où la subvention du CFSI est plafonnée à 15 000 € maximum par animation territoriale décentralisée.

Les ressources humaines bénévoles et les mises à dispositions de matériels et/ou d'espaces d'accueil de réunions ou de manifestations publiques sans contrepartie financière ne sont pas valorisables dans le cadre de cet Appel.

Dépenses

En cohérence avec les procédures de l'Agence française de développement du présent Programme, les frais de fonctionnement sont éligibles à hauteur de 14 % maximum des dépenses globales éligibles soit 3 500 € maximum. Ces dépenses couvrent les frais de fonctionnement des organisations porteuses et de leurs partenaires (locations de bureaux, fournitures de bureau, électricité, téléphone...).

Les **dépenses** relatives à la mise en œuvre de l'animation territoriale décentralisée sont **éligibles** à partir du **1er décembre 2024.**

2.4 - Inclusion de l'animation territoriale décentralisée dans d'autres programmes

L'inclusion de l'animation territoriale décentralisée dans un programme et/ou projet, cofinancé par d'autres bailleurs, est envisageable et souhaitable sous certaines conditions :

- l'animation territoriale décentralisée ne doit pas être une composante marginale de ce programme ;
- l'animation territoriale décentralisée ne peut pas être réduite à l'organisation d'une manifestation publique ou semi-publique finale (colloque, symposium ou séminaire) ou à l'impression et à la diffusion d'un livrable si les processus de dialogues précédant son organisation et/ou sa conception, ne sont pas intégrés à l'animation territoriale décentralisée. Ces types de manifestations publiques et/ou semi-publiques sont éligibles s'ils correspondent à une volonté de partage, de mise en débat des résultats de l'animation territoriale décentralisée, plus particulièrement dans le cadre d'une démarche de plaidoyer;
- l'animation territoriale décentralisée doit constituer une plus-value majeure au plan qualitatif pour le programme et/ou projet auquel elle est intégrée ;
- l'animation territoriale décentralisée doit inclure des indicateurs et un mécanisme de suivi spécifique et harmonisé, en cohérence avec les autres activités développées dans le cadre du programme auquel elle est intégrée ;
- les équipes et les partenaires mobilisés et impliqués dans la co-construction de l'animation territoriale décentralisée et les acteurs des premier et second cercles doivent être informés de la mise en œuvre de l'animation territoriale décentralisée, de son intégration dans le Programme « Coopérer autrement, en acteurs de changement » et s'engager à se mobiliser dans le cadre des activités transversales mentionnées au point 2.2.

III – PROCEDURES DE DEPOT, D'INSTRUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT

3.1 – Envoi de la proposition d'animation territoriale décentralisée

- Les annexes 1, 2, 3, 4 et 5 doivent être transmises au plus tard le lundi 16 septembre 2024.
- Les rapports d'activités et financiers annuels 2023 des membres du CFSI et des organisations partenaires des membres du CFSI qui portent une proposition d'animations territoriales décentralisées doivent être annexés à l'envoi des annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et transmises au plus tard le lundi 16 septembre 2024.
- Les formulaires (annexes 1, 2, 4 et 5) doivent être envoyés en format Word et Excel.
- Seule l'annexe 3 peut être transmises en version PDF.
- L'acronyme de l'organisation devra être intégré dans la dénomination des fichiers transmis (annexe 1,2,3,4 et 5).

Exemple:

cfsi-caac-3-appel-atd-ip-annexe-1-formulaire-technique-adesaf.doc

La proposition complète (comprenant les annexes 1 à 5 et les rapports d'activités annuels et financiers 2023 du porteur principal) doit être envoyée par mail à :

Agnès Belaïd : belaid@cfsi.asso.fr en copie à info@cfsi.asso.fr

Avant le lundi 16 septembre 2024

3.2 - Instruction des propositions

Les propositions soumises dans le cadre de l'Appel à animations territoriales décentralisées sont instruites par un comité consultatif composé de deux membres du CFSI dont un membre du comité stratégique du Programme CAAC, d'au moins 2 personnes ressources externes et du secrétariat du CFSI. La proposition de sélection du comité consultatif est transmise au bureau du CFSI pour validation.

3.3 - Echanges d'information et interconnaissance

Les organisations qui le souhaitent peuvent être accompagnées par le secrétariat du CFSI dans l'élaboration de leur proposition et plus particulièrement dans la recherche d'éventuels partenaires et alliés.

Afin de faciliter les contacts avec des réseaux territoriaux qui peuvent être mobilisés ou faciliter les mises en relation avec les acteurs des territoires investis, l'annuaire des RRMA et celui des coordinations membres du réseau ALIMEN**TERRE** sont accessibles en annexes 1 et 2 du présent document.

IV - CALENDRIER DE L'APPEL A ANIMATIONS TERRITORIALES DECENTRALISEES

ETAPES	ECHEANCES
Lancement de l'Appel	Jeudi 25 avril 2024
Clôture de l'Appel	Lundi 16 septembre 2024
Réunion du comité consultatif	Première semaine d'octobre 2024
Information pour décision et/ou d'éventuelles réserves et/ou demande d'informations complémentaires	Mi-octobre 2024
Date limite de levées d'éventuelles réserves et/ou demandes d'informations	Mi-novembre 2024
Conventionnement	Janvier 2025

V – LISTE DES ANNEXES A JOINDRE DANS LE CADRE DE CET APPEL RESTREINT

- Annexe 1 Formulaire technique de proposition d'animation territoriale décentralisée en version Word ;
- Annexe 2 Trame budgétaire renseignée en version Excel;
- Annexe 3 Engagement des partenaires principaux et déclaration de partenariat en version PDF ;
- Annexe 4 Fiche(s) de renseignements relative(s) aux partenaire(s) principaux sous format Word ;
- Annexe 5 Fichier de publipostage pour préparation des conventions ;
- Annexe 6 Rapports d'activités et financiers annuels 2023 du porteur de la proposition.

ANNEXES

ANNEXE 1 – LIEN VERS LE TROMBINOSCOPE DES RESEAUX REGIONAUX MULTI ACTEURS.

La liste et les contacts des Réseaux Régionaux Multi acteurs est accessible en cliquant sur le lien suivant :

https://www.bretagne-solidaire.bzh/wp-content/uploads/sites/11/2022/09/Trombinoscopedes-RRMA.pdf

ANNEXE 2 - LISTE DES COORDINATIONS TERRITORIALES DU RESEAU ALIMENTERRE

NODWILE ASSITANT	RADSI Nouvelle-Aquitaine (Ex Aquitaine + Poitou Charente) Bordeaux alimenterre@radsi.org	Maison des Droits de l'Homme (ex Limousin) Limoges c-zomer@mdh-limoges.org
	Auvergne + Loire ANIS Etoilé Lempdes anisetoile63@gmail.com	Savoie Pays de Savoie solidaires Chambéry veronique.dasilva@paysdesavoiesolidaires.org
AUVERGNE- RHÖNE- ALPES	Ain ADM Bourg-en-Bresse adm.bourg@gmail.com	Rhône, Haute-Savoie, Drôme Afdi AURA h.vebamba@afdiaura.fr
BRETAGNE	Morbihan RBS animation@bretagne- solidaire.bzh	Finistère Cicodes Quimper cicodes@ritimo.org
		Ile-et-Vilaine Xylm animation@xylm-asso.fr
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Bourgogne Franche-Comté ReCiDev, Besançon contact@recidev.org	

	ccfd06@ccfd-terresolidaire.org	e.carrara@territoires-solidaires.fr	
	CCFD 06	Départements 4 // 13 // 84	
	Alpes-Maritimes	Territoires Solidaires	
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR		rtm@ritimo.org	
	education.elm@free.fr	Draguignan	
-	E'changeons le monde Gap	RTM	
	Hautes-Alpes	Var	
Tan .	alimenterre@guinee44.org		
PAYS DE LA LOIRE	Nantes		
	Guinée 44		
	Pays de la Loire		
NORMANDIE	contact@horizons-solidaires.org		
	Horizons Solidaires, Caen		
	Normandie		
	caroline.saumade@lafibala.org	animations@sol-asso.fr	
across .	Castelnau-le-nez	Toulouse	
Made	Lafi-Bala	SOL-Occitanie	
	Languedoc Roussillon	Midi-Pyrénées	
	sivincent@seinesaintdenis.fr		
ILE-DE-FRANCE	Via le Monde		
	Seine-Saint-Denis		
	virginia.morareyes@centraider.org		
CENTRE -	Vendôme		
The same	Centraider		
	audrey.vicenzi@gescod.org Région Centre - Val de Loire		
	Nancy		
GRAND EST	Gescod		
-	Grand Est		